



CR audience rectorat du 20 décembre 2013

Une délégation de la FSU a été reçue le vendredi 20 décembre par Mr Gougeon, Recteur de l'Académie de Strasbourg. Elle était composée de Jean-Marie Koelblen (FSU 68 / Snuipp), de Gauvain End (FSU 67), de Francis Fuchs (Snes), de Pascal Thil (Snuep), de Pascal Maillard (Snesup) et de Jacky Dietrich (Snasub).

Nous avons abordé les points suivants :

1) Situation des personnels, conditions de travail :

1) Situation des personnels remplaçants

Nous avons évoqué la question des frais de remboursement des TZR dans le second degré et demandé à ce que les mêmes règles s'appliquent pour tous. Le secrétaire général a admis qu'il y avait 18 cas qui faisaient l'objet d'analyses divergentes mais que la situation serait régularisée rapidement après les congés de fin d'année.

Concernant les titulaires mobiles (ZIL) dans le premier degré nous avons dénoncé la mesure, prise récemment par le DASEN 67, qui permet de nommer ces personnels au-delà des limites de leur circonscription. Cette disposition risque de dégrader les conditions de travail et de générer de la souffrance chez ces personnels.

Report des droits à congés annuels en cas de congé de maternité.

Le SNASUB a interpellé le Recteur sur le fait que ses services « proratisent », en application d'une circulaire de l'EN du 21 janvier 2003, les droits à congés des personnels en cas de congé de maternité. Or, cette circulaire a déjà été retoquée par le droit français et par la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Le DRH et le SG nous répondent qu'ils ne font qu'appliquer la loi française.

Le SNASUB se réserve le droit de porter cette affaire devant le TA. A suivre.

2) Souffrance au travail et CHSCT

Le Snesup a interpellé le recteur sur la situation des enseignants-chercheurs à l'Université. L'alourdissement de la charge de travail, en raison des politiques d'austérité, le poids croissant de l'évaluation et du *new management* ont entraîné un réel malaise dans la profession. Les CHSCT doivent prendre en compte cette question dans le cadre de la prévention des RPS (Risques Psycho-sociaux). La difficulté vient également du fait que l'Université a tendance à protéger les harceleurs car ils occupent une position institutionnelle.

Le SNASUB a également évoqué la situation des personnels administratifs, victimes des politiques d'austérité et de modes de gestion inhumaine.

Le Recteur nous a répondu qu'on ne pouvait pas nier les effets des politiques d'austérité mais qu'il lui semblait normal que l'on évalue les enseignants-chercheurs et qu'on leur demande de publier



régulièrement. Il a également précisé qu'il n'était pas toujours facile de faire la part entre la souffrance objective et ressentie.

3) Salaires

Nous avons rappelé qu'il fallait cesser de geler les salaires des personnels et qu'il fallait d'urgence revaloriser le point d'indice. Concernant la politique académique d'accès à la hors-classe dans le second degré, nous avons interpellé le recteur sur la politique du « mérité » qui laisse bien souvent de côté les enseignants qui sont au 11 eme échelon.

Pour le recteur il faut trouver le juste équilibre entre l'ancienneté et le mérité.

Enfin, nous avons également évoqué la situation de personnels en CUI qui n'avaient pas encore reçu leur traitement. Le secrétaire général nous assuré que la situation était en cours de régularisation.

Un effort a été fait, au niveau des salaires, pour les personnels de l'AENES (service et EPLE) dans l'académie.

L'UDS doit absolument revoir sa politique salariale, surtout pour les plus bas salaires.

II) Droit syndical

Nous avons demandé à ce que les rôles du CTA et des CTSD soient clairement définis et que les documents soient envoyés suffisamment à l'avance. Concernant la préparation de rentrée nous souhaitons que les discussions sur les DHG aient lieu avant l'ouverture du mouvement intra-académique.

Le Snuipp a interpellé le recteur sur la RIS (Réunion d'Information Syndicale) du 13 novembre. Cette dernière interdite dans un premier temps par le DASEN a été autorisée par la suite par le ministère. Mais l'information est parvenue très tardivement et peu de stagiaires ont pu participer à cette RIS. Le secrétaire général nous a assuré que les services avaient agi au plus vite.

III) Enseignement professionnel

Nous avons évoqué la situation de l'enseignement professionnel, grand oublié de la loi de refondation. Nous avons dénoncé une régionalisation et une réduction de la carte de formation dans le cadre de la décentralisation. Nous avons également répété notre opposition au CCF (contrôle continu en cours de formation) qui dégrade les conditions de travail des enseignants et remet en cause le cadre national des diplômes.

IV) Laïcité

Nous avons rappelé notre attachement au principe de la laïcité à l'école et nos réserves quant au statut scolaire local. Nous avons demandé à ce que cet enseignement devienne optionnel dans le premier degré (comme dans le second degré) et ne fasse plus l'objet d'une dispense pour les élèves qui ne souhaitent pas y participer. Nous avons demandé à ce que cet enseignement ne fasse pas pendant les heures d'enseignement obligatoires. Nous avons pointé du doigt dans le second degré certaines pratiques qui associent les professeurs d'enseignement religieux à l'évaluation du LPC ou à l'épreuve d'histoire des arts.



Le Recteur nous a répondu que l'enseignement religieux représentait certes une spécificité locale mais qu'il était tout à fait compatible avec la loi (arrêté du Conseil constitutionnel de 2013).

V) Réforme des Rythmes scolaires

Nous avons insisté sur la nécessité d'une réelle concertation pour la mise en place de la réforme et regretté que certaines municipalités ne soient pas à l'écoute des enseignants (ainsi à Strasbourg les représentants des personnels n'ont pas été invités aux réunions préparatoires). Concernant le questionnaire distribué à Strasbourg aux enseignants et aux parents, nous avons demandé si les avis des parents seraient comptabilisés de la même manière que ceux des enseignants. Les enseignants ne sont-ils pas plus légitimes pour décider de la mise de nouveaux rythmes ?

Le recteur nous a répondu que cette réforme devait être menée en concertation avec tous les acteurs concernés. Il a pointé un manque d'information, notamment chez les élus. Il va adresser un courrier aux élus et à l'ensemble des personnels pour leur expliquer la mise en place de la réforme. Il nous précise que le débat et la discussion ne sauraient se limiter au seul conseil d'école.

VI) Obligations règlementaires de service

Avec le passage de certaines écoles à la semaine de cinq jours, certains ZIL font plus de 24 heures d'enseignement par semaine. Ce n'est pas règlementaire. Ces heures ne doivent pas être comptabilisées dans les 108 heures annuelles (qui ne concernent pas les tâches d'enseignement) mais doivent pouvoir être déduites du temps d'enseignement.

Le recteur prend note de cette situation.

VII) Conseil école-collège

Nous rappelons nos réserves quant à ce conseil et au mode de désignation des enseignants du second degré (ils sont nommés par le conseil pédagogique, ce ne sont donc pas des représentants élus).

Se pose la question du temps sur lequel se déroulent ces réunions, notamment pour les enseignants du premier degré. Ces réunions doivent se faire sur le temps de concertation et ne doivent pas se rajouter aux réunions déjà existantes.

VII) Budget de l'UDS et de l'UHA

Nous avons dénoncé les effets catastrophiques des politiques d'austérité. Le budget de l'UDS est certes positif, mais c'est illusoire (en raison de la surévaluation des recettes). Seule la politique d'excellence permet d'équilibrer le budget. A l'UHA, le budget est déficitaire.

Cela se traduit par le gel de 50 postes d'enseignants-chercheurs. Les personnels BIATSS ne sont pas épargnés non plus. Résultat, la charge de travail s'accroît tout comme la pression sur les personnels. Nous avons également fait part de notre inquiétude quant au patrimoine immobilier de l'UDS (dégradations, problème de sécurité). Les syndicats de la FSU du supérieur sont déjà intervenus sur cette question en CHSCT.

Le recteur nous a dit qu'il était conscient de la situation des université d'Alsace et qu'il l'évoquerait avec les présidents de l'UDS et de l'UHA qu'il rencontrait le jour même.